XIV- ANNEE — N° 4575 — SAMEDI 27 JUIN 1903

LA CROIX

5 CENTIMES — 84, Grande-Rue 84. — DE ROUBAIX-TOURCOING — 95, Rue des Ursulines — 5 CENTIMES

Bureaux — LILLE, 15, RUE D'ANGLETERRE, 15, LILLE. — TÉLÉPHONE : 672 — (POUR PARIS : 5, rue Bayard, 5)

Nous vous reconnaissons comme notre Souverain Seigneur et Maître et comme Chef suprême de la Patrie française.

LA JOURNÉE

Aujourd'hui, M. Combes, remplaçant M. Delcassé atteint d'une maladie diplomatique, s'est refusé à toute explication sur les révélations du « Livre jaune » relatives aux engagements pris à l'égard du Saint-Siège par M. Waldeck-Rousseau, et violés par M. Combes, au sujet de l'application de la loi de 1901. Le président du Conseil n'admet d'autre juge que sa majorité, et les engagements signés au nom de la France n'existent pas pour lui.

On a poursuivi ensuite le projet de destruction des Congrégations de femmes.

M. Combes a de nouveau réclamé la mort des Congrégations sans discussion, en même temps qu'il réclamait le droit exclusif de l'Etat en matière d'enseignement.

×

Le Sénat discute le projet de loi sur les constructions d'office des maisons d'école.

×

Après avoir entendu M. Waldeck-Rousseau, le groupe de l' « Union républicaine » du Sénat a décidé, à la presque unanimité, de combattre le projet Massé, voté mardi à la Chambre.

×

Hier soir, à 10 heures, les scellés de la chapelle des Rédemptoristes à Paris ont été brisés par quelques hommes, qui se sont barricadés dans la chapelle et qui, expulsés ce matin par la police, ont déclaré hautement prendre la responsabilité du bris des scellés. Ils sont arrêtés.

×

Encore un tribunal, celui de Louviers, qui acquitte les congréganistes sécularisés.

×

On connaît le résultat complet des élections allemandes.

Tout compte fait, les socialistes gagnent 25 sièges et le Centre en perd 7.

×

Pendant que le roi d'Italie sera à Paris, la reine séjournera à Venise.

×

ETRANGER. — Le roi d'Espagne, Alphonse XIII, a visité hier, dans le port de Carthagène, le « Saint-Louis », à bord duquel il a été reçu par l'amiral et l'ambassadeur français.

La crise ministérielle n'est pas encore résolue en Grèce.

La Chambre des Lords refuse d'abolir l'absurde formule de serment du roi d'Angleterre au jour de son sacre.

M. Zanardelli, après avoir reconstitué son ministère purement et simplement allégé de deux membres qu'il ne remplace pas, s'est présenté aux Chambres.

L'ORGANISATION

Les élections municipales auront lieu dans dix mois, disions-nous ces jours-ci.

Il faut redire et encore répéter cet avertissement, parce que, moins que toutes les autres, ces élections ne peuvent s'improviser, parce qu'elles ont besoin d'une longue et patiente préparation et parce que leurs résultats pèsent souverainement sur tous les scrutins ultérieurs.

Le moyen, par exemple, d'emporter la majorité, aux élections législatives, si l'on a contre soi la plupart des municipalités? Ce qui n'est qu'un jeu dans le cas contraire devient alors un tour de force, et nous pourrions citer de nos meilleurs amis qui s'y sont brisés. Après une prodigieuse campagne électorale où ils avaient retourné l'opinion, semblait-il, ils ont échoué au port parce que l'organisation matérielle du vote était presque partout entre les mains de municipalités acquises à leurs adversaires.

Il est donc indispensable de préparer le grand coup de balai de 1906, en préparant de bonnes élections municipales pour mai prochain.

Et il faut s'y prendre dès maintenant, car ces luttes électorales à l'ombre du clocher se rattachent étroitement aux habitudes, aux sympathies et aux intérêts immédiats de la population. Dans ces conditions, les mouvements d'opinions ne se font point par à-coups. Ils évoluent lentement, ils sont réfléchis et mûris.

Mais comment s'y préparer?

Rien ne saurait mieux le montrer que l'exemple.

Je rencontrais ces jours-ci un des plus influents électeurs d'une commune où la coalition radico-socialiste a renversé en 1900 la municipalité libérale qui, de temps immémorial, occupait l'Hôtel de Ville.

— Eh bien! lui dis-je, et votre « bloc » municipal, comment se porte-t-il?

— Il vit de son reste.

— Comme vous dites cela avec assurance! Le chat serait-il dans l'horloge du ménage radico-socialiste?

— Au contraire. Les conjoints s'entendent comme larrons en foire. Mais en vérité je vous le dis : l'an prochain ils seront précipités — conjointement — dans les ténèbres extérieures où...

— Il y aura des pleurs et des grincements de dents.

— Justement. Jusqu'ici, voyez-vous, les *bons* de chez nous n'étaient pas organisés. Ils étaient habitués à vaincre. Il n'y avait même pas de lutte, ou si peu! On votait par habitude pour les braves gens. Aussi le scrutin de 1900 a-t-il été un coup de tonnerre qui nous a surpris.

— Et qui vous a éclairés?

— Parfaitement. Le premier mouvement de stupeur passé, on s'est ressaisi. Mais un moment je crus tout perdu. La division se mit parmi les anti-municipaux.

Deux tendances, puis deux groupes concurrents se formèrent : *Action libérale* et *Patrie française*. Les vaincus allaient se battre sous les yeux de l'ennemi railleur, comme à Paris en 1871, devant les Prussiens. Heureusement, les chefs sentirent le danger. Ils se réunirent...

— Et s'entendirent?

— A merveille! On fit le calcul approximatif des forces respectives des deux camps devenus amis et alliés devant l'ennemi commun. D'après ces chiffres on décida que, en 1904, les libéraux auraient treize noms et les nationalistes huit sur l'unique liste qu'on présenterait en bloc contre le « bloc ».

— Bon ça!

— Puis, en des réunions particulières d'abord et ensuite plénières, on désigna les candidats hameau par hameau. Depuis un an, notre anti-Conseil municipal, ou plutôt notre nouveau Conseil-municipal, est prêt. Il n'attend plus que l'investiture du suffrage universel.

— C'est là le *hic*. L'aurez-vous?

— Je vous en réponds. D'ores et déjà, dans chaque hameau, toutes nos influences personnelles s'effacent au bénéfice de celles des candidats désignés.

Si je veux rendre service à mon voisin, je ne le fais pas moi-même. J'use de l'entremise de mon candidat de quartier. Qu'ai-je besoin de popularité, de reconnaissance publique si je ne brigue aucun suffrage? Cela ne me servirait à rien. Ce serait de l'influence perdue.

Je fais donc endosser discrètement à nos candidats tous les titres que je pourrais avoir à la gratitude de mes voisins ou de la commune.

Tous nos amis libéraux ou nationalistes qui ne sont pas du nombre des élus candidats font comme moi.

Ces dames n'agissent pas autrement. Veulent-elles faire une distribution de vêtements ou de charbon aux pauvres? C'est le candidat qui en est chargé. Et il distribue équitablement à tous les pauvres, car nous ne faisons pas de *parias*, nous, comme fait le bureau de bienfaisance depuis qu'il est entre les mains des gens du « bloc ».

— Pas banale du tout votre organisation. Et cela vous dispense de tout le reste, de la propagande, des conférences, etc.

— Ah! mais non. Vous devinez bien que nos adversaires, qui ne sont pas manchots, cherchent à conjurer le désastre imminent. Ils se livrent à une diffusion acharnée de leurs mauvais papiers. L'un d'eux, par exemple, un chef d'institution, un marchand de soupe ultra-laïque, loge et nourrit chez lui un colporteur, venu on ne sait d'où, qui fait chaque matin sa tournée de marchand de poisons.

— Et vous?

— Nous avons également un service de presse solidement organisé. Et aux parlotes à salive continue de nos adversaires nous opposons des cercles d'études et des conférences de hameaux qui font merveille.

— Résultat?

— L'opinion revient à nous insensiblement. Les esprits s'éclairent, les préjugés s'effacent, et les intérêts ainsi que les cœurs s'orientent vers nous. Dans dix mois, nous serons *débloqués*, vous dis-je.

— *Amen!* Et que toutes les communes de France fassent comme vous.

CYR.

GAZETTE

UN ANNIVERSAIRE DÉDIÉ AUX APOSTATS

C'était le 26 juin 363 — c'est déjà vieux, mais l'histoire se renouvelle. Le Combes de l'époque, Julien l'Apostat, venait d'interdire aux chrétiens de l'empire l'enseignement de la philosophie, de la littérature, de la grammaire, des sciences exactes. Seuls, les intellectuels du *bloc* païen pouvaient prétendre à l'honneur d'enseigner; ils triomphaient. Or, ce jour-là, 26 juin 363, l'un d'eux, qui habitait Antioche, en passant devant la boutique d'un artisan chrétien, lui demandait, railleur : « Eh bien? que fait le Fils du charpentier? — Mais, Seigneur, il est fort occupé. — Vraiment? — Mais oui, il prépare un cercueil pour votre maître! » Le bon chrétien ne croyait pas, sans doute, deviner si juste. Ce jour-là même l'apostat Julien, vers 2 heures du soir, était frappé à mort par le javelot d'un soldat perse et expirait en s'écriant : « Galiléen, tu as vaincu! » Les catholiques ont des épreuves qui ne les trompent pas; les apostats n'ont qu'un temps; le Galiléen triomphera encore.

UNE CONSÉQUENCE

On nous affirme que depuis quelque temps les demandes de permis de mendicité affluent à la préfecture de police de Paris, et elles ne sont pas moins considérables en province chez les commissaires de police et dans les mairies.

Les demandeurs exposent presque tous qu'ils étaient secourus régulièrement par les communautés religieuses, et que l'expulsion de ces communautés les place dans la dure nécessité de tendre désormais la main aux coins des rues.

On ne peut, d'autre part, songer à hospitaliser ces malheureux : on manque à la fois et d'argent et de locaux assez vastes.

Et voilà pourquoi le nombre des malheureux qui implorent la charité des passants a doublé dans certaines villes, à Lyon par exemple. La même constatation peut d'ailleurs se faire partout.

C'est une première et douloureuse conséquence du cambriolage des couvents dont les pauvres sont les premières victimes.

LA PREMIÈRE MESSE DE L'ADJUDANT

Ces jours-ci, dans l'église Saint-Charles, à Blidah, un ancien adjudant du 1er tirailleurs algériens entré dans les Ordres célébrait sa première messe.

L'adjudant Brun avait pris sa retraite, dans cette ville, après quinze ans de service, durant lesquels il n'avait pas encouru la plus légère punition. Sa belle conduite au Tonkin lui avait valu, d'ailleurs, la médaille militaire. A sa sortie du régiment, voici quatre ans, l'ex-adjudant était entré au Grand Séminaire de Kouba, où il fit toutes ses études théologiques.

L'église Saint-Charles était trop petite pour recevoir les nombreux habitants de Blidah qui avaient voulu assister à la première messe de l'abbé Brun.

Ses anciens chefs et ses anciens compagnons d'armes avaient tenu à assister en grand nombre à la cérémonie pour manifester leur estime et leur affection pour le nouveau prêtre.

APACHES

Ce qualificatif a eu, hier, les honneurs de la 8e Chambre correctionnelle, à Paris.

Un délinquant venait d'être condamné pour injures aux agents et parmi ces injures figurait le terme « apaches ».

Le président, dans le jugement, retint les autres injures, mais ne fit pas mention du qualificatif sous lequel on désigne les auxiliaires du ministère.

Le substitut fit remarquer cette lacune et demanda au tribunal de préciser dans son jugement que ce mot constituait au point de vue pénal une injure.

Le président refusa en ces termes :

« Si nous adoptions votre thèse, Monsieur le substitut, cela pourrait vexer certaine tribu que nous n'avons pas le droit de maltraiter ainsi. »

Le Parquet avait certainement l'intention de créer un précédent, afin de faire condamner en correctionnelle, pour injures, les journalistes qui flétrissent les apaches du gouvernement.

M. Combes aurait-il honte de ceux qui le servent si bien?

Ce serait de l'ingratitude.

UNE HÉCATOMBE

350 notifications en Seine-et-Oise

On lit dans le *Matin* :

« En exécution de la loi sur les associations, plus de 350 notifications ont été faites hier, en Seine-et-Oise, aux établissements congréganistes dont les demandes ont été repoussées. De tous côtés, commissaires de police et commissaires spéciaux ont avisé les congréganistes intéressés (il ne s'agit que des couvents de femmes) d'avoir à se disperser avant le 1er août.

La journée s'est passée sans incidents, et les représentants de l'autorité ont rempli leur mandat sans rencontrer aucune opposition. »

Quelle opposition faire, en effet, à une notification absolument inattendue?

D'autres hécatombes du même genre ont lieu ou vont avoir lieu dans les autres départements. Nous en avons déjà signalé plusieurs.

C'est l'œuvre de M. Combes qui se poursuit avec rage.

Mais on se tromperait grandement si l'on croyait qu'il n'y a pas dans le pays une opposition réelle à de telles exécutions.

Déjà, au mois de juillet dernier, le même organe disait avec sérénité : Les fermetures ont lieu « sans incidents ».

Dieu sait cependant s'il y eut des incidents violents, et à Paris, et en Bretagne, et en Lozère, et ailleurs.....

M. Combes notifie. C'est bien. Mais on verra lorsqu'il voudra aller jusqu'à l'exécution elle-même. Il est bien évident, en effet, que les congréganistes n'ayant du reste ni asile, ni pension, continueront généralement leurs œuvres.

Pour nous, nous n'avons qu'à répéter le conseil vingt fois donné : Sauvons les œuvres, restons au poste ou dans un poste voisin et continuons à faire le bien.

CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres se sont réunis, ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

M. Marudéjoule, parti pour Vichy, n'assistait pas à la séance.

LES CAISSES DE RETRAITES

Le Conseil s'est ensuite entretenu de la création d'une Caisse nationale des retraites ouvrières en vue de la conférence que MM. Combes et Trouillot doivent avoir demain sur cette question avec la Commission du travail à la Chambre.

Le Conseil a déterminé les conditions dans lesquelles le gouvernement pourrait participer à l'œuvre de la Commission en prenant pour base le texte que celle-ci a élaboré.

NOMINATIONS JUDICIAIRES

Le garde des sceaux a fait signer un décret aux termes duquel sont nommés :

Conseiller à la Cour de cassation, M. Berthon, premier président à Rouen;

Premier président à la Cour de Rouen, M. Raek, procureur général près la même Cour;

Procureur général à Rouen, M. Jalenque, procureur général à Dijon;

Procureur général à Dijon, M. Bujard, procureur de la République à Toulon.

LA MARINE

Le ministre de la Marine a soumis à la signature du président de la République le règlement d'administration publique, prévu par la loi de 1891, pour assurer les précautions de sécurité sur les navires de commerce.

LES RETRAITES OUVRIÈRES

Le ministre du Commerce a entretenu le Conseil de la question des retraites ouvrières.

Le Conseil, sur les bases du projet dont la Commission d'assurance et de prévoyance sociales est actuellement saisie, a déterminé les conclusions principales auxquelles le gouvernement demandera à la Commission de s'arrêter.

LE RÔLE DE LA FRANC-MAÇONNERIE

On lit dans la *Liberté* :

Un officier du 51e d'infanterie, quittant comme capitaine l'armée malgré des états de service superbes, pour cause de santé, était candidat au poste de commandant du palais de Compiègne.

Il crut bien faire de parler de sa candidature à M. Chovet, sénateur et ancien maire de Compiègne, ainsi qu'à M. Noël, député de l'arrondissement.

Il fut présenté à M. Loubet par ce sénateur et ce député de l'Oise. M. le président de la République lui promit son appui. Voilà le capitaine enchanté et se considérant comme nommé.

Quelques jours après sa sortie de l'Elysée, cet officier reçoit une lettre l'invitant à passer rue Cadet pour affaire le concernant et extrêmement urgente.

Le capitaine se rend au rendez-vous et se trouve en face d'un monsieur qui lui tient à peu près ce langage :

— Mon cher capitaine, je vous fais tous mes compliments, vous allez être nommé commandant du palais de Compiègne. Votre nomination est décidée en haut lieu; il ne vous reste plus qu'une toute petite formalité à vouloir bien accomplir?

— Laquelle? demanda cet officier, étonné de voir son interlocuteur si bien informé et se croyant en face d'un personnage officiel.

— Nous avons constaté que vous n'étiez pas des nôtres, mais je suis convaincu que vous allez en être, et, dès que vous en serez, votre nomination sera signée.

— Où suis-je donc? dit le capitaine.

Le monsieur sonne; arrive un second personnage, à l'air également officiel.

Ainsi lesté d'un auxiliaire, le premier lui dit gravement et solennellement :

— Vous êtes, mon cher capitaine, au Grand-Orient, et il faut vous faire recevoir franc-maçon; c'est la condition essentielle de votre nomination.

Stupéfaction de l'officier, qui prend son chapeau et se retire.

Il n'a pas été nommé.

« A quoi que ça sert?... »

— A quoi que ça sert? a dit hier M. Coutant qui, pour être M. Coutant et même M. Coutant d'Ivry, n'est pas moins député, à quoi que ça sert de discuter? a-t-il dit pendant que M. Groussau poursuivait le cours d'une admirable discussion.

Et, en conséquence de cette interruption, les journaux ministériels de ce matin intitulent leurs articles sur la séance d'hier : Discours inutiles.

Et le mot de M. Coutant n'était, en langage extrordinairement vulgaire, que le rappel de la proposition en langage extraordinairement brutal des députés de la majorité : « Sans discussion! votons sans discussion! » hurlaient-ils mardi.

Et, de fait, ils empêchaient un orateur de défendre une proposition législative, régulièrement déposée par lui.

« A quoi que ça sert de discuter? » est une question. « Votons sans discussion » en est la réponse. Les clameurs et les cris d'animaux interdisant à la parole humaine de se faire entendre sont l'application de la réponse.

Ainsi, le vote sans discussion est bien dans l'esprit de la majorité ministérielle, comme la condamnation sans défense est dans la pratique gouvernementale : officiers, prêtres, fonctionnaires ne sont-ils pas chaque jour frappés sans avoir été admis à fournir leurs explications? La dénonciation suffit : Vous êtes dénoncés, donc vous êtes coupables.

A quoi que ça sert de discuter? A quoi que ça sert, d'entendre la défense d'un accusé? A quoi que ça sert, tout ce qui constitue la garantie des droits, de la dignité, de l'honneur et de la liberté de l'homme et du citoyen?

A quoi cela sert de discuter? M. Groussau l'a dit en termes inoubliables dans sa fière réponse à l'interruption incongrue de M. Coutant; je la prends textuellement à l'*Officiel* :

Lorsqu'on défend une thèse que l'on croit fondée dût-on ne pas entraîner l'adhésion de ceux à qui l'on s'adresse, on accomplit un devoir. (Très bien! au centre.) Si mes protestations n'ont pas d'écho dans cette Chambre — et pourquoi n'en auraient-elles pas? — je sais sûr qu'elles en auront dans le pays. Au centre et à droite, partout où d'autres, moins passionnés que nous, plus près des intérêts que nous devrions tous ici avoir à cœur de défendre, comprennent mieux où est la vérité, où sont le droit et la justice. (Nouveaux appl. sur les mêmes bancs.)

Il faut donc que les députés discutent, non plus pour la Chambre qui refuse de les entendre, mais pour le pays qui les écoute.

Il faut que les citoyens protestent contre l'iniquité, non pas devant le gouvernement sourd aux protestations, mais devant le pays qui les accueille et les fera prévaloir.

J. B.

ÉCHOS POLITIQUES

La boutique de la place Beauvau

M. Combes tient boutique place Beauvau. Avis aux députés ministériels qui ne seraient pas encore ses clients.

Durant toute la semaine dernière, jusqu'à la veille du vote de la loi sur les sécularisations, ce fut un long défilé de majoritaires au ministère de l'Intérieur.

C'étaient des quémandeurs : pour une décoration, une place, quelques secours pour une commune, une société. Donnant, donnant, disait M. Combes père ou M. Combes fils. Voici la décoration, la place, le secours : donnez-nous votre voix.

Et ainsi le président du Conseil rallia quelques brebis sur le point de s'égarer.

C'était ce que racontait hier un député du « bloc » à son préfet, dans les couloirs de la Chambre.

Une maladie diplomatique

La maladie de M. Delcassé ne serait-elle pas une maladie diplomatique? M. Delcassé dînait la veille chez le prince Radolin; il en partit à minuit, après s'être entretenu longuement avec un autre diplomate.

L'intérêt des bons du Trésor

M. Gauthier (de Clagny) a averti hier le ministre des Finances qu'il désirait lui poser une question sur les motifs qui l'ont amené à porter au taux de 2 3/4 % l'intérêt des bons du Trésor de deux mois à six mois.

INFORMATIONS DU SOIR

ÉCHOS DU SÉNAT

LA COMMISSION DES CONGRÉGATIONS

La Commission des Congrégations s'est réunie ce matin sous la présidence de M. Clemenceau pour examiner la proposition de M. Massé, votée par la Chambre. Elle a entendu MM. Combes et Vallé.

Elle a ensuite entendu la lecture d'un contre-projet de M. Crémieux. Ce contre-projet porte que « en outre et sans qu'il soit dérogé à aucune des dispositions de la loi du 1er juillet 1901 et spécialement à celles de l'article 16 complété par la loi du 5 décembre 1902, sera, à partir de la fermeture d'un établissement congréganiste réputé établissement de même nature, tombant sous le coup des paragraphes précédents, celui dans lequel les fonctions de direction ou d'enseignement seraient exercées par un ou plusieurs membres d'une Congrégation dissoute qui ne feraient pas la preuve qu'ils ont cessé d'appartenir à la Congrégation ».

En somme, le contre-projet de M. Crémieux supprime toute limitation de temps et de lieu et étend à tout le territoire l'application de la loi.

Avant de passer au vote, la Commission a décidé d'envoyer une délégation auprès du gouvernement pour lui demander son avis.

M. Clémenceau est venu à 4 heures à la Chambre avec une sous-Commission de la Commission des Congrégations du Sénat pour soumettre au président du Conseil un nouveau texte relativement à la sécularisation des congréganistes.

WALDECK-ROUSSEAU CONTRE COMBES

Le projet de sécularisation

Le groupe de l'Union républicaine du Sénat s'est réuni ce matin dans un des bureaux du Sénat.

M. Waldeck-Rousseau a pris la parole sur le projet voté par la Chambre.

Après avoir entendu l'ancien président du Conseil, le groupe a décidé, à la presque unanimité, de combattre le projet.

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La Commission chargée d'examiner la proposition de loi relative à la liberté de l'enseignement supérieur s'est réunie cette après-midi.

M. Berthelot, président de la Commission, a donné lecture d'une lettre du ministre de l'Instruction publique.

M. Chaumié, dans cette lettre, déclare qu'il a examiné la question et qu'il reviendra à la Commission donner son avis.

La Commission l'a prié de venir devant elle avant la séparation des Chambres, c'est-à-dire avant vendredi prochain.

ÉCHOS PARLEMENTAIRES

L'ÉLECTION D'ARGELÈS

Le 10e bureau a conclu à la validation de l'élection de M. Fould, réélu après invalidation à Argelès.

M. DE BAUDRY-D'ASSON ET LE CITOYEN COUTANT

M. de Baudry-d'Asson a fait son entrée au Palais-Bourbon tout de blanc vêtu depuis les pieds jusqu'à la tête. Seul, un brassard noir tranchait sur cette blancheur immaculée.

— Pourquoi cette tenue inusitée? a interrogé le citoyen Coutant.

— Parce que vous avez traité les membres de la droite de petits jeunes gens. Eh bien! je me suis habillé en petit jeune homme.

— Et ce brassard noir?

— Je porte le deuil de la liberté.

LA SÉPARATION DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT

La Commission de la séparation des Eglises et de l'Etat a entendu MM. de Pressensé, Hubbard et Dejeante, auteurs de propositions.

Elle entendra, mercredi prochain, MM. Ernest Roche, Réveillaud et Fleurens.

LES DOUANES

La Commission des douanes a entendu la lecture de plusieurs rapports dont elle a approuvé les conclusions.

Le premier émanait de M. Noël sur la proposition de M. Méline, relative aux tissus de Pondichéry; le second de M. Siegfried sur une convention commerciale avec l'Egypte; le troisième de M. Thierry, sur l'admission temporaire du brome et de l'iode, et enfin, le dernier de M. Noël sur les colles et gélatines.

LA COMMISSION DE L'ALCOOL

La troisième séance de la sous-Commission des emplois industriels de l'alcool s'est réunie ce matin au ministère des Finances sous la présidence de M. Klotz, député.

Elle a adopté le rapport provisoire de M. Bernard, inspecteur des finances, sur l'abaissement et l'unification des délais de transport de l'alcool dénaturé; le rapport de M. Vassillière, directeur général de l'agriculture, sur les moyens propres à empêcher le mouillage. Elle a chargé M. Noël, député, d'étudier l'organisation commerciale de la vente.

M. Martin, directeur du contrôle des régies, a exposé les vues de l'administration concernant la simplification des formalités de régie.

La sous-Commission s'est ajournée au mois d'octobre.

VIOLATION DE DOMICILE

Limoges, 26 juin. — De notre correspondant : Hier, une bande de policiers avec deux commissaires a cerné le château de Juillac, près Limoges, et perquisitionné pendant trois heures. Prétexte invoqué : le propriétaire, M. de Catheu, possède une école libre en Normandie.

CHAPELLES FERMÉES

Quimper, 26 juin. — De notre correspondant : La chapelle des Pères Jésuites de Quimper, propriété incontestable de l'évêché, a été fermée ce matin par le commissaire de police Terrene. Le Saint Sacrement est sous scellés.

La population est calme mais profondément attristée de ce nouvel attentat.

ORPHELINAT LICENCIÉ

Muret, 26 juin. — De notre correspondant : Le liquidateur de l'orphelinat agricole de Blancotte, à Cazères, s'est rendu dans cet établissement pour dresser l'inventaire des biens, meubles et immeubles.

Dans cette « glorieuse » besogne, il était assisté du juge de paix et du greffier de Cazères.

Dans quelques jours les Frères (les Clercs de Saint-Viateur) et les orphelins seront à la porte.

CONTRE LES ANCIENS RELIGIEUX

Louhans, 26 juin. — Le tribunal correctionnel de Chalon-sur-Saône a condamné Mme Roux, directrice de l'établissement congréganiste de Saint-Jean-des-Vignes, à 50 francs d'amende; Mme Chirouze, sous-directrice, à 25 francs; Mme Devic, Supérieure générale du Saint-Sacrement, à 50 francs.

Il a acquitté les Sœurs de Jully-les-Buxy et M. Cornudet, propriétaire, leur établissement étant considéré comme privé, sans lien matériel avec la Congrégation, malgré la persistance du lien religieux. (*Havas.*)

LES NAUFRAGÉS DE L'« ANTOINE-FRAISSINET »

Las Palmas, 26 juin. — Le vapeur anglais *Couzmassie* est arrivé avant-hier à son bord 34 naufragés du vapeur français *Antoine-Fraissinet* perdu récemment sur la côte d'Afrique.

8 de ces naufragés ont été transportés à l'hôpital. Les 26 autres se sont embarqués à destination de Marseille à bord du vapeur français *Aquitaine*.

BARQUE ECHOUÉE

Le Havre, 26 juin. — La barque de pêche *Henriette* n° 574, du Havre, s'est échouée cette nuit, en entrant dans le port, sur les enrochements de la digue du Nord. La marée montante l'a submergée.

L'équipage, composé de trois hommes et d'un mousse, a pu se sauver sans difficulté sur la digue.

AU TONKIN

Marseille, 26 juin. — Le courrier d'Haïphong arrivé ce matin par la voie anglaise apporte ces nouvelles :

On prévoit qu'en raison de la diminution sensible des cas de peste chez les indigènes, l'autorité militaire serait disposée à faire descendre à Hanoï les compagnies de tirailleurs tonkinois parties, il y a quelque temps, pour tenir garnison dans les villes voisines.

LE MINISTÈRE HONGROIS

Buda-Pesth, 26 juin. — Le comte Kuehn-Hedervary commence aujourd'hui ses démarches en vue de la formation d'un ministère et soumettra demain à l'empereur la liste des membres du nouveau Cabinet.

Le ministère prêtera serment samedi et sera présenté à la Chambre des députés mardi.

On dit que, à l'exception du ministre des honvéds, baron de Fejervary, et du ministre près la cour impériale à Vienne, comte Szechenyi, la plupart des anciens ministres du Cabinet de Szell passeront au ministère Kuehn.

LE DROIT DE RÉPONSE

La Chambre criminelle à la Cour de cassation, présidée par M. Chambareaud, a tranché cette après-midi une question des plus importantes en matière de presse.

Le directeur de la *Dépêche de Toulouse* se considérant comme désigné dans un article de la *Croix* avait émis la prétention de nous faire insérer, en guise de réponse, tout un passage de Voltaire.

La question qui se posait était la suivante : Une personne nommée ou désignée dans un journal peut-elle exiger que ce journal imprime et publie comme étant sa réponse le passage plus ou moins long d'un auteur quelconque, passage qui est étranger au fait mentionné dans l'article qui a motivé la réponse.

La Cour de Toulouse, après le tribunal de cette ville, avait répondu par la négative, déboutant le directeur de la *Dépêche*.

La Chambre criminelle, malgré les conclusions de M. l'avocat général, qui réclamait la cassation de l'arrêt attaqué, a rejeté le pourvoi.

La Cour suprême a adopté dans son arrêt la thèse éloquemment développée par notre avocat, Me Le Marois, à savoir que si la personne nommée ou désignée dans un journal est seul juge de la teneur et de la longueur de sa réponse, il faut encore que l'insertion réclamée constitue une réponse; or, l'insertion que le directeur de la *Dépêche* voulait exiger de la *Croix* n'avait nullement ce caractère.

GUILLAUME II FÉLICITE PIERRE Ier

Belgrade, 26 juin. — L'empereur Guillaume a envoyé à Pierre Ier un télégramme chaleureux.

CONTRE LE MAD-MULLAH

Rome, 26 juin. — Les journaux publient la dépêche suivante :

Aden, 26 juin. — Les navires anglais *Merlin*, *Hussar*, *Porpoise*, partiront demain pour Bereda, localité sur la côte placée sous le protectorat italien, où ils aideront le navire italien *Volturno*, chargé de vérifier s'il n'existe pas là un dépôt de munitions destinées au Mad-Mullah.